

Le Club des Contributeurs



Une initiative originale de la Communauté de Communes du Clermontais

1. Pourquoi un Club des contributeurs à l'Agenda 21 ?

- Volet « **Eco-exemplarité** » de la **Communauté de Communes**



- Prise en compte du **fonctionnement interne** de la collectivité : faire nous-mêmes ce que nous demandons aux autres. Elle nécessite la participation des agents.
- Continuité d'une **formation initiale** au DD et à l'outil Agenda 21 (juin 2010).
- **Demande** des agents les plus motivés ont souhaité se retrouver régulièrement pour débattre d'un thème et faire des propositions d'action.

2. Définition

Réunion d'agents volontaires pour participer à la réflexion liée à la mise en place de l'AG21

Lieu de formation



Lieu d'expérimentation dans les prises de décisions

Sont contributeurs: les participants aux réunions

Ce sont des référents pour les autres agents :

- Informent les agents des travaux du Club
- Font remonter aux réunions les remarques et propositions des agents

3. Fonctionnement du club

- Réunion trimestrielle
- Durée 3 heures, sur le temps de travail, basée sur le volontariat
- Jours et horaires variables, pour favoriser la représentation de tous les services
- Animation est confiée à un tiers (DIFED : Dynamique d'information et de formation sur l'environnement et le développement durable).
- Rencontre conviviale et thématique



4. La charte de fonctionnement

- La thématique relève d'un **choix collectif** fait en fin de réunion
- Chaque réunion est préparée à partir d'un **questionnaire**
- En fin de séance :
 - Validation d'actions « **éco-gestes** »
 - Projet de réalisation de petite fiche à diffuser auprès des agents par les membres du Club des contributeurs
- Les propositions seront régulièrement présentées en **commission « Environnement –Agenda 21 »**
- A terme un document appelé « **éco-code** » rassemblera l'ensemble des fiches « éco-gestes »
- L'éco-code sera présenté une fois par an en Conseil Communautaire



5. Les sujets abordés

- Les déchets : tri sélectif et prévention
- Les déplacements : pour se rendre sur le lieu de travail, dans le cadre des déplacements professionnels
- L'optimisation énergétique
- Les éco-achats

